

# DÉLIBÉRATION (1)

- DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU COMITÉ
- DU CONSEIL

SÉANCE DU 22 / 06 / 2015 15.091  
 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

(1) Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M<sup>r</sup> Didier Quentin - Maire  (1) Le Comité Syndical  (1) Le Conseil

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 22 / 06 / 2015 ce jour

Considérant  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

(1) Un excédent de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**REÇU** 6.530.492,28 €  
 25 JUIN 2015  
 S/P ROCHEFORT

**POUR MÉMOIRE**

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1**

<b>A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3.532.306,63
<b>B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS</b> Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2.998.185,65
<b>C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	+ 6.530.492,28
<b>D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b> (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 1.180.800,61
<b>E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N - 1 (2)</b> Besoin de financement Excédent de financement (3)	5.214.262,77
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	4.033.462,16

**DÉCISION D'AFFECTATION**

(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :

**1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement**

G) = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)**

4.033.462,16  
 + 2.497.030,12

(1) Un déficit de fonctionnement de  
 Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.

Pour le Député-Maire e  
 Et par délégation,  
 Le Premier Adjoint

Fait à Royan le 22 / 06 / 2015

Délibéré par (1) :  Le Conseil Municipal,  
 Le Comité Syndical,  
 Le Conseil



A Royan le 22 / 06 / 2015  
 Patrick MARENGO

Nombre de membres en exercice : 33  
 Nombre de membres présents : 31  
 Nombre de suffrages exprimés : 29

Votes : Contre 2 Pour 27  
 Abstentions : 4

Date de convocation : 16 juin 2015

Certifié exécutoire par :  
 Le Maire  Le Président  
 compte tenu de la réception  
 en \_\_\_\_\_ Préfecture, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 et de la publication, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Le Maire, le Président,

(1) Cocher la case correspondante  
 (2) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.  
 (3) Indiquer l'origine : emprunt \_\_\_\_\_ F, subvention : \_\_\_\_\_ F ou autofinancement : \_\_\_\_\_ F  
 (4) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.